



**INFORMATION AUX CLUBS SUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE CLUBS  
POUR LA SAISON 2021-2022**

Le 27 mai 2021

Affaire suivie par : André Lavaire  
Objet : Conventions 2021-2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les documents nécessaires pour la constitution de conventions entre clubs pour la saison 2021-2022 sont disponibles sur le site internet de la FFHB.

Vous trouverez en annexe la procédure avec les dates limites pour créer ou renouveler une convention et les textes réglementaires à respecter.

Vous trouverez également ci-dessous le lien pour télécharger les documents suivants sur le site internet FFHB :

- Le formulaire pour la création d'une convention entre clubs
  - Le formulaire pour le renouvellement d'une convention entre clubs
  - Le formulaire pour une convention entre clubs en vue de participer au championnat de France -18 ans masculin et -17ans féminine
- <https://www.ffhandball.fr/fr/ffhandball/documentation/formulaires>

Pour la création d'une nouvelle convention, Il faudra aussi fournir un procès verbal d'AG des clubs concernés stipulant cette création.

Nous vous demandons de respecter les dates de dépôt précisées ci-dessous :

**Pour les conventions régionales et départementales**

➔ **Avant le 01/09/2021** : Les comités transmettent à la Ligue des Hauts-de-France les dossiers complets avec avis des clubs et des comités

**ATTENTION :**

**Pour les conventions nationales la procédure à suivre est la suivante :**

- **Transmission à votre Comité pour le 1<sup>er</sup> juin 2021**
- **Transmission du Comité vers la Ligue pour le 15 juin 2021**
- **Transmission de la Ligue vers la FFHB pour le 30 juin 2021**

Attention tous les documents doivent être transmis par mail.

Dans l'attente, nous vous souhaitons bon courage.

**André LAVAIRE**  
Président de la Commission Statuts et réglementation